



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

**Comité Régional de l'Habitat Nord-Pas-de-Calais**  
Séance Plénière du 17 juillet 2015

**Programmation des aides en faveur du parc locatif public**

L'objectif total fixé en 2015, identique à celui proposé en 2014 correspond à la proposition d'objectifs « remontante » de 7 500 logements locatifs sociaux pour la région pour la période 2015-2017. Il repose sur une dynamisation du rythme de réalisation des objectifs des PLH, de 5 500 logements locatifs sociaux. Ce qui est retenu est une hypothèse de réalisation des objectifs en 5 ans au lieu de 6 ans, soit une accélération de 20%.

L'objectif 2015 de 6 500 PLUS/PLAI demeure toujours très ambitieux puisqu'il correspondrait à une hausse +22% par rapport aux résultats 2014 (+ 12% pour le PLAI et + 27% pour le PLUS).

**Etat de l'avancement de la programmation HLM au 30 juin 2015**

L'avancement global à fin juin 2015 est faible, moins de 1000 logements sont financés : cela représente 11% des objectifs PLAI/PLUS/PLS et seulement 6,4% des objectifs PLAI/PLUS.

En particulier, 100 logements en PLAI seulement ont été financés contre le double à la même période de l'année précédente.

Cette situation n'est pas propre à la région et se rencontre, à quelques exceptions, sur l'ensemble du territoire national.

Au plan régional, la situation est cependant hétérogène d'un territoire de gestion à l'autre. 5 territoires n'ont pas encore engagé de dossier, alors que plusieurs territoires dépassent les 15% de dossiers engagés et un territoire dépasse les 30%.

Le tableau figurant à la fin de la présente fiche, détaille l'avancement de la programmation par territoire de gestion et produit.

L'objectif régional en matière d'accélération de dépôt et d'engagement précoce des dossiers n'est donc pas atteint. Pour 2015, cet objectif était de 30% des dossiers financés à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Pour autant, les intentions de demande de financement des opérateurs de logement social, saisies dans l'outil partagé de recensement des demandes de programmation SPLS, proches de 7500 logements, sont en phase avec les objectifs régionaux de production pour 2015.

**Dans un contexte budgétaire national qui s'annonce très tendu pour cette fin d'année, plus encore que les années précédentes, il est impératif d'accélérer l'exécution de la programmation dans les deux prochains mois. Sans cette accélération, la dotation régionale sera soumise de façon certaine à une forte réduction budgétaire dès la rentrée.**

Un nouveau point sur la bonne exécution de la programmation sera effectué le 1<sup>er</sup> septembre.

## **Point sur les dérogations pour la construction d'opérations situées en quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.**

Le Comité Interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 a présenté de nouvelles orientations nationales en matière de localisation de l'offre nouvelle HLM et relatives au renforcement de la mixité sociale.

Elles se traduisent de manière opérationnelle par la limitation de la construction de logements sociaux PLUS / PLAI dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville non concernés par le nouveau Programme National de Rénovation Urbaine ou situés en « territoire de veille active » où la proportion de logements locatifs sociaux supérieure à 50 %. Sauf dérogation accordée par le ministère.

Cette orientation nationale a un impact significatif dans cette région fortement dotée de QPV. Au regard des tendances constatées les années passées (2008 à 2013), environ 15 à 30 opérations représentant 300 à 400 logements par an entreraient chaque année dans le champ d'application de cette nouvelle mesure. Ce volume est plutôt faible au regard de la couverture territoriale en QPV et du nombre de logements sociaux financés chaque année (environ 6000 à 6500 en moyenne). Il démontre la vigilance ancienne de l'Etat, des collectivités et des bailleurs aux conditions d'implantation des nouvelles constructions HLM.

Les territoires de la région sont toutefois inégalement concernés. En effet, les opérations de construction en QPV sont de façon très largement prépondérante des opérations de renouvellement du tissu ancien des cités minières. Les EPCI les plus impactés sont donc : la CA Lens-Liévin, la CA de Béthune, la CA de Valenciennes, la CA Hénin-Carvin. La Métropole européenne de Lille l'est dans une moindre mesure seulement.

Le préfet de région a souhaité s'accorder avec le ministère sur un cadre global régional fixant des critères clairs pour l'obtention ou le refus des dérogations, qui éviterait de recourir de façon systématique à une instruction au cas par cas. Dans une première étape, et pour régler les urgences opérationnelles, le ministère a été saisi d'une demande d'une dérogation globale portant sur 25 opérations avancées, inscrites en programmation 2015 par les territoires, représentant environ 420 logements PLUS/PLAI ( 170 logements dans le Nord, 250 dans le Pas-de-Calais).

Cette liste est toujours en instruction au plan national.

**Avancement de la programmation HLM au 30 juin 2015**

Répartition des objectifs HLM 2015 (CRHH 11 mars 2015)	PLAI		PLUS		PLS	Avancement de la programmation HLM au 30 juin 2015				% de logements agréés ou financés au 30 juin 2015		rappel au 30 06 2014
	Objectif 2015	%	Objectif 2015	%	Objectif 2015	PLAI	PLUS	PLS	total	PLUS /PLAI	PLUS /PLAI/PLS	
<b>Métropole Européenne de Lille</b>	<b>750</b>	<b>38,9%</b>	<b>1 750</b>	<b>38,3%</b>	<b>500</b>	25	79	352	456	4,2%	15,2%	4%
<b>C. Urbaine de Dunkerque Grand Littoral</b>	<b>110</b>	<b>5,7%</b>	<b>274</b>	<b>6,0%</b>	<b>50</b>	15	44	20	79	15,4%	18,2%	0%
<b>C. d'Agglo. de Valenciennes Métropole</b>	<b>80</b>	<b>4,2%</b>	<b>184</b>	<b>4,0%</b>	<b>210</b>		47		47	17,8%	9,9%	1%
<b>C. d'Agglomération du Douaisis</b>	<b>70</b>	<b>3,6%</b>	<b>170</b>	<b>3,7%</b>	<b>20</b>					0,0%	0,0%	53%
<b>C. d'Agglo. de la Porte du Hainaut</b>	<b>90</b>	<b>4,7%</b>	<b>200</b>	<b>4,4%</b>	<b>20</b>					0,0%	0,0%	25%
<b>C. d'Agglo. de Maubeuge - Val de Sambre</b>	<b>60</b>	<b>3,1%</b>	<b>142</b>	<b>3,1%</b>	<b>10</b>					0,0%	0,0%	0%
<b>Nord hors délégation</b>	<b>180</b>	<b>9,3%</b>	<b>474</b>	<b>10,4%</b>	<b>10</b>					0,0%	0,0%	10%
<b>Total Nord</b>	<b>1 340</b>	<b>69,6%</b>	<b>3 194</b>	<b>69,8%</b>	<b>820</b>	40	170	372	582	4,6%	10,9%	8%
<b>C. d'Agglo. de Lens-Liévin</b>	<b>120</b>	<b>6,2%</b>	<b>288</b>	<b>6,3%</b>	<b>30</b>					0,0%	0,0%	15%
<b>C. d'Agglo. Béth. Bruay NE</b>	<b>124</b>	<b>6,4%</b>	<b>292</b>	<b>6,4%</b>	<b>30</b>	1	8		9	2,2%	2,0%	3%
<b>C. d'Agglo. du Boulonnais</b>	<b>80</b>	<b>4,2%</b>	<b>182</b>	<b>4,0%</b>	<b>20</b>	6	17	26	49	8,8%	17,4%	24%
<b>C. Urbaine d'Arras</b>	<b>66</b>	<b>3,4%</b>	<b>154</b>	<b>3,4%</b>	<b>20</b>	24	48	4	76	32,7%	31,7%	0%
<b>Pas de Calais hors délégation</b>	<b>196</b>	<b>10,2%</b>	<b>464</b>	<b>10,1%</b>	<b>80</b>	29	76		105	15,9%	14,2%	9%
<b>Total Pas de Calais</b>	<b>586</b>	<b>30,4%</b>	<b>1 380</b>	<b>30,2%</b>	<b>180</b>	60	149	30	239	10,6%	11,1%	10%
<b>Total Région</b>	<b>1 926</b>		<b>4 574</b>		<b>1 000</b>	<b>100</b>	<b>319</b>	<b>402</b>	<b>821</b>	<b>6,4%</b>	<b>10,9%</b>	<b>8,5%</b>